Le cumul du statut d’étudiant et d’auto-entrepreneur

## Description

Un étudiant peut parfaitement cumuler son statut avec une activité d’auto-entrepreneur ou de micro-entreprise.

Si les activités qui lui sont ouvertes sont plus limitées que pour les autres micro-entrepreneurs, il peut tout de même exercer diverses activités. En revanche, les métiers spécialisés ne sont pas accessibles à un auto-entrepreneur sans diplôme.

Le cumul entre les statuts étudiant et auto-entrepreneur nécessite de remplir quelques conditions. Par ailleurs, il a un impact sur les aides sociales, mais également sur les régimes social et fiscal.

Créer ma micro-entreprise en ligne

# Est-il possible d’être étudiant et auto-entrepreneur ?

L’un des principaux avantages du statut de micro-entrepreneur est sans doute son accessibilité. En effet, ce statut est ouvert à un grand nombre de personnes et peut être cumulé avec d’autres statuts tel que le statut étudiant.

En effet, les étudiants français et étrangers peuvent devenir auto-entrepreneurs.

## Conditions à remplir pour devenir un étudiant auto-entrepreneur

L’accès au statut de micro-entrepreneur n’est pas très compliqué. Il suffit de disposer de la capacité juridique, de ne pas être soumis à une interdiction de gérer et d’être domicilié en France.

Néanmoins, l’âge de l’étudiant définit les activités à sa portée.

### L’âge

Pour commencer, l’étudiant auto-entrepreneur peut être une personne majeure ou mineure. En revanche, s’il est mineur, il n’aura pas accès aux mêmes activités.

Lorsqu’il est majeur au jour de la **déclaration de début d’activité**, l’étudiant bénéficie



© 2023 LEGALPLACE SAS

d'un choix assez large. En effet, il peut exercer tout type d'activité dès lors qu'il rempli les critères, notamment de qualification et de diplôme pour les activités réglementées.

De leur côté, les mineurs émancipés peuvent uniquement exercer une activité libérale ou artisanale dès lors qu'ils sont qualifiés.

**À noter :** Le mineur émancipé qui souhaite exercer une activité commerciale en tant que micro-entrepreneur doit demander une autorisation au juge des tutelles ou au juge du tribunal judiciaire.

Enfin, les mineurs non-émancipés ont le choix entre l'exercice d'une activité artisanale spécifique ou d'une activité non réglementée. Il n'a donc pas accès aux activités commerciales.

### La domiciliation

En plus des règles liées à l'âge, l'étudiant doit impérativement **domicilier sa micro-entreprise en France**.

Ainsi, tous les courriers administratifs adressés à la micro-entreprise seront envoyés à l'adresse de domiciliation de l'auto-entrepreneur.

**Attention** : Généralement, les résidences étudiantes n'autorisent pas la domiciliation d'entreprise. Avant de domicilier son activité à une adresse de ce type, l'étudiant auto-entrepreneur doit donc se renseigner auprès des responsables.

L'étudiant peut choisir d'utiliser **l'adresse du domicile familial ou opter pour une société de domiciliation**. Toutefois, cette dernière option nécessite de prévoir les frais afférents.

## Devenir auto-entrepreneur étudiant étranger

Les étudiants étrangers peuvent parfaitement bénéficier du statut auto-entrepreneur.

Toutefois, les procédures à réaliser dépendent du pays d'origine de l'entrepreneur.

Il existe **3 catégories d'auto-entrepreneurs** selon leur provenance :

- ressortissants de l'Union Européenne (UE) ;
- ressortissants hors UE ;
- étrangers ne résidant pas en France.



© 2023 LEGALPLACE SAS

Pour les micro-entrepreneurs originaires d'un pays de l'Union Européenne, les conditions d'accès au statut sont semblables à celles imposées aux citoyens français.

En effet, il existe des accords permettant aux ressortissants européens de jouir de la continuité des droits relatifs à la couverture sociale.

**Bon à savoir :** Les résidents de nationalité algérienne bénéficie également d'accords. Ces derniers ont donc le droit de créer une auto-entreprise aux mêmes conditions que les citoyens européens.

Pour les pays hors Union Européenne, les formalités sont plus strictes. Ces ressortissants doivent impérativement **détenir un titre de séjour**.

Par ailleurs, l'étudiant étranger que n'a pas seulement cette activité devra **effectuer un changement de statut** en produisant un dossier justifiant de la qualité et de la pertinence de son projet.

## Quelles sont les activités autorisées pour un étudiant micro-entrepreneur ?

Da manière générale, l'étudiant qui cumule son activité avec celle d'une micro-entreprise **peut exercer une activité commerciale, libérale ou artisanale**.

De plus, l'auto-entrepreneur étranger bénéficie des mêmes activités que l'auto-entrepreneur français.

Cependant, l'étudiant ne peut pas exercer les activités suivantes :



© 2023 LEGALPLACE SAS

- les professions intellectuelles ;
- la réparation et l'entretien de voitures et de machines ;
- tous les travaux relatifs à la construction et à la réparation des bâtiments ;
- l'établissement, l'entretien et la réparation des outils relatifs aux fluides ainsi que des matériels relatifs à l'alimentation en gaz ;
- le ramonage ;
- les soins esthétiques sans finalité médicale comme les esthéticiens et les coiffeurs ;
- l'accomplissement de prothèses dentaires ;
- la fabrication de produits frais à destination des boulangeries, boucheries, poissonneries, charcuteries et autres ;
- les activités de maréchal-ferrant.

**Zoom** : Cumulez votre statut d'étudiant avec celui de micro-entrepreneur grâce à LegalPlace ! Notre équipe de formalistes se charge de créer votre micro-entreprise. Pour ce faire, il vous suffit de remplir un formulaire en ligne et de nous transmettre les pièces justificatives demandées.

# Quelles conséquences sur les aides sociales ?

En France, les étudiants reçoivent diverses aides sociales. Ainsi, entrer dans le régime de la micro-entreprise peut avoir des conséquences sur le versement de ces aides.

## Etudiants boursiers

Le statut d'auto-entrepreneur est également ouvert aux étudiants boursiers. Toutefois, dans certains cas, le montant de la bourse va **varier en fonction des revenus générés**.

L'Etat octroie les bourses étudiantes en tenant compte des paramètres suivants :

- situation financière du foyer ;
- nombre d'enfants à charge au sein du foyer ;
- la distance entre le lieu de résidence et l'université (ou établissement d'études supérieures).

S'agissant de la bourse sur critères sociaux du CROUS, le montant attribué est **calculé sur la base des revenus de l'année N-2**.



© 2023 LEGALPLACE SAS

Si l'étudiant est rattaché fiscalement à ses parents, le montant de la bourse se base à la fois sur les revenus de ses parents et sur ses revenus personnels. Le chiffre d'affaires déclaré peut donc influer sur le montant de la bourse, voire sur son attribution.

## Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Caisse d'Allocations Familiales verse différentes aides dont les étudiants peuvent bénéficier. Il est important de s'informer sur les conséquences du statut d'étudiant micro-entrepreneur sur les aides de la CAF.

### Allocations familiales

S'agissant des allocations familiales perçues par les parents, l'administration prend uniquement en compte le statut d'étudiant. Le statut de micro-entrepreneur n'est pas un critère d'attribution.

Ainsi, l'entreprenariat n'a aucune conséquence sur l'éligibilité à cette aide.

Néanmoins, le montant des allocations **peut subir une révision à la baisse** en raison d'une augmentation du revenu fiscal.

### Aide Personnalisée au Logement (APL)

Il est possible de toucher les APL en étant auto-entrepreneur.

Cette aide consiste en la **prise en charge d'une partie du loyer de l'étudiant**.

Les aides au logement se basent sur les revenus des 12 derniers mois. La CAF actualise la situation tous les mois. De ce fait, le montant de l'APL peut baisser au cours de l'année.

### Prime d'activité

La prime d'activité est un complément de revenu versé par la CAF pour les personnes ayant de faibles revenus. Elle est soumise à plusieurs conditions mais l'auto-entrepreneur peut percevoir la prime d'activité.

La CAF calcule la prime d'activité de l'étudiant entrepreneur **sur la base de ses revenus moyens**. Pour une estimation exacte, l'étudiant peut recourir à l'outil de



© 2023 LEGALPLACE SAS

simulation du site de la CAF.

**À noter :** L'administration ne compte pas les gratifications de stage dans le calcul du revenu.

# Quels régimes fiscal et social pour l'étudiant auto-entrepreneur ?

Le cumul des statuts d'étudiant et de micro-entrepreneur a une incidence sur les régimes fiscal et social applicables.

S'agissant de la déclaration d'impôt sur le revenu, l'entrepreneur peut effectuer une déclaration personnelle ou jointe avec celle de ses parents.

## Calcul de l'impôt sur le revenu

Le régime de la micro-entreprise permet à l'auto-entrepreneur de bénéficier d'une fiscalité simplifiée par rapport aux autres entrepreneurs : le régime micro-fiscal. Les déclarations relatives à l'impôt de l'auto-entrepreneur sont ainsi allégées.

L'auto-entrepreneur a le **choix entre un régime classique et l'option pour le versement libératoire** correspondant à :

- 1 % pour les activités de vente ou les prestations d'hébergement (à l'exclusion des locations de locaux d'habitations meublés dont le taux est de 1,7%) ;
- 1,7 % pour les activités de prestations de services relevant des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ;
- 2,2 %pour les activités de prestations de services ou les activités libérales relevant des bénéfices non commerciaux (BNC).

Par ailleurs, il peut réaliser une déclaration personnelle en choisissant le versement libératoire ou déclarer son chiffre d'affaires conjointement avec la déclaration de ses parents(jusqu'à ses 25 ans).

La déclaration jointe a pour conséquence d'augmenter l'assiette de l'impôt à la charge des parents.

## Régime social

D'un point de vue social, le régime associé à la micro-entreprise est le régime micro-social simplifié



© 2023 LEGALPLACE SAS

.

L'étudiant auto-entrepreneur **conserve sa protection sociale** habituelle. Il ne perd pas ses droits d'affiliation à la couverture sociale de ses parents.

Néanmoins, il devra nécessairement régler des cotisations sociales en sa qualité d'auto-entrepreneur.

## L'auto-entrepreneur étudiant peut-il bénéficier de l'ACRE ?

L'ACRE ou Aide à la création ou à la reprise d'entreprise assure une **réduction partielle des charges sociales** durant la 1ère année d'activité.

Pour en profiter l'auto-entrepreneur doit en faire la demande au moment de la déclaration de création de la micro-entreprise dans les **45 jours à compter de la date de déclaration**.

Même en étant étudiant, l'auto-entrepreneur peut bénéficier de l'ACRE.

La vidéo ci-dessous vous explique comment créer une entreprise en étant étudiant. Toutes les clés nécessaires pour la réussite de ce projet résumées en quelques minutes :

## Pourquoi cumuler ces 2 activités ?

Le cumul des activités d'étudiant et d'auto-entrepreneur présente plusieurs avantages.

Dans un premier temps, la micro-entreprise permet une véritable gestion du temps. L'étudiant peut organiser son temps comme il le souhaite entre ses 2 activités. Il doit alors **adapter son planning à ses horaires de cours**, ce qui aurait été assez difficile en tant que salarié à temps partiel.

De plus, cette activité professionnelle peut lui permettre d'élargir son réseau.

En outre, la création d'une micro-entreprise nécessite peu de formalités.

Enfin, il s'agit d'une bonne solution afin de générer des revenus complémentaires.

L'étudiant peut alors opter pour diverses activités :



© 2023 LEGALPLACE SAS

- coursier ;
- auto-entrepreneur dans le bricolage ;
- prestations informatiques diverses ;
- soutien scolaire ;
- etc…

# FAQ

## Comment être étudiant et auto-entrepreneur ?

Rien n'empêche un étudiant de créer une micro-entreprise. Dans ce cas, il cumul les statuts d'étudiant et de micro-entrepreneur. Pour cela, il doit déclarer son début d'activité de la même manière que tout autre auto-entrepreneur. Cela signifie qu'il doit compléter le formulaire correspondant sur le Guichet unique de l'INPI. Il peut également confier cette démarche à un mandataire.

## Comment trouver des missions ?

Il existe diverses plateformes spécialisées dans la mise en relation entre des étudiants auto-entrepreneurs et des entreprises. Celles-ci permettent de trouver des clients plus facilement. Par ailleurs, les étudiants auto-entrepreneurs peuvent répondre aux annonces postées sur les sites classiques de recherche d'emploi.

## Quelle différence entre auto-entrepreneur et micro-entrepreneur ?



© 2023 LEGALPLACE SAS